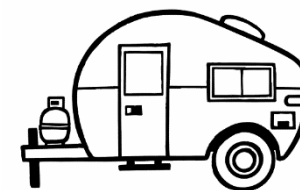




DES GENS DU VOYAGE SE SONT INSTALLES SUR UN TERRAIN DE VOTRE COMMUNE ?



Vous avez la possibilité de contacter le syndicat TRI OR pour qu'il mette en place la **redevance spéciale**.

L'agent en charge de cette redevance établit une convention avec les gens du voyage afin qu'ils participent aux coûts de la collecte et du traitement de leurs déchets.

Dès l'installation des gens du voyage, contactez l'agent en charge de la redevance spéciale au 06.26.84.64.35